

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 21631**

### Intitulé

*L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d'information"))*

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Sciences Humaines et Sociales - Mention : Hôtellerie & Tourisme - Spécialité : Guide Conférencier

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'enseignement supérieur, Université Nice Sophia Antipolis	Président de l'université Nice Sophia Antipolis, Recteur de l'académie de Nice

### Niveau et/ou domaine d'activité

**II (Nomenclature de 1969)**

**6 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

342p Gestion et mise en valeur des sites, des monuments historiques, des musées, 342r Développement et protection du patrimoine culturel (contrôle, prévention, entretien)

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

La réglementation des métiers du guidage a été réformée par décret en 2011 : les quatre professions réglementées de guide-interprète régional, guide-interprète national, guide-conférencier des villes et pays d'art et d'histoire et conférencier national sont désormais remplacées par une unique profession réglementée, celle de guide-conférencier. Les enseignements dispensés au sein de la licence professionnelle permettent de former des professionnels du guidage touristique capables de promouvoir le patrimoine culturel de notre pays auprès de touristes français et étrangers. A l'issue de cette formation, les candidats maîtriseront la communication dans deux langues étrangères dont l'anglais.

En France, la profession de guide-conférencier est réglementée par le code du tourisme qui fait obligation pour la visite commentée dans les musées et monuments historiques, dans le cadre d'une prestation commercialisée par un opérateur de voyages et de séjours, d'avoir recours à des personnes qualifiées, détentrices de la carte professionnelle de guide-conférencier, une carte pérenne et nationale qui est délivrée aux titulaires de la licence professionnelle « Guide conférencier ».

Pour exercer son activité, le guide conférencier doit avoir une bonne culture générale et des connaissances approfondies dans les domaines de l'histoire, histoire de l'art, ethnographie, économie, géologie et géographie. Il doit :

commenter des itinéraires par un guidage linéaire, des visites pédestres et des visites de musées

concevoir ces itinéraires et ces visites

créer des sentiers, chemins ou des routes thématiques

élaborer une documentation touristique relative à un centre d'intérêt

développer des animations culturelles valorisant un territoire portant un intérêt culturel dans les divers domaines cités précédemment mais également ceux des sciences et de l'industrie.

Le Guide-conférencier doit disposer de qualités relationnelles et a le sens de la pédagogie. D'une grande disponibilité, d'une bonne capacité d'adaptation aux attentes des visiteurs, il s'exprime avec aisance dans une ou plusieurs langues étrangères. Il doit posséder :

des compétences d'organisation et d'interaction avec les prestataires du secteur d'activité

des compétences d'assimilation des connaissances liées à un territoire donné

une capacité d'actualiser et d'enrichir ses connaissances scientifiques et culturelles

une faculté d'effectuer des recherches documentaires et d'élargir ses champs d'interventions

une capacité d'adaptation et de réaction pertinente face à différents types de clientèle

une capacité de gestion d'un groupe dans l'espace et dans le temps en parfaite autonomie

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Offices de tourisme, Syndicats d'initiative

Structures du patrimoine naturel et scientifique (parcs nationaux et régionaux, ...)

Structures de patrimoine historique, culturel et artistique (réunions des musées nationaux, centre des monuments historiques, villes, pays d'art et d'histoire, fondations publiques ou privées)

Centres de vacances et agences réceptives (tourisme d'affaire et de croisière),

Autocaristes

Guide-conférencier,

Guide-interprète,

Médiateur culturel,

Responsable culturel des institutions salariées chez un tour opérateur,

Employé dans un office de tourisme ou syndicat d'initiative, diffusion de conférences.

### Codes des fiches ROME les plus proches :

G1201 : Accompagnement de voyages, d'activités culturelles ou sportives

G1102 : Promotion du tourisme local

## Réglementation d'activités :

La profession de Guide-conférencier est réglementée : l'activité de diffusion de commentaire sur site ou dans un monument historique n'est autorisée que lors de la possession de la carte professionnelle conformément au Décret n°2011-930 du 1 août 2011. Cette carte professionnelle est attribuée aux diplômés de la licence professionnelle mention « Guide-conférencier ».

## Modalités d'accès à cette certification

### Descriptif des composantes de la certification :

#### Descriptif des composantes de la certification :

Pré-requis : La formation s'adresse à des diplômés de niveau bac+2 dans les domaines de l'histoire et de l'histoire de l'art avec des connaissances en sciences et techniques de l'industrie. Un bon niveau d'anglais ainsi qu'une seconde langue vivante est exigé en plus de qualités relationnelles avérées.

Les contenus de la certification sont organisés en unités d'enseignement. Elles correspondent aux différents modules dispensés et regroupés au sein de six composantes principales :

#### 1) Méthodologie et techniques de la médiation orale des patrimoines :

Ce module est destiné à parfaire l'analyse et la mise en oeuvre des paramètres d'une prestation de médiation. Tout en adaptant son propos aux conditions particulières, il s'agit de planifier, concevoir et réaliser la prestation en employant toutes les méthodes de communication et de conduite de groupe :

- Préparer sa visite, sa conférence ou son action en fonction du contenu scientifique et culturel,
- Adapter sa prestation selon la situation (types de public, lieux, circonstances) et des différents supports,
- Prendre la parole, maîtriser sa voix et communiquer de manière adaptée,
- S'exercer aux techniques de communication orale, gestuelle et d'animation,
- Gérer les aspects pratiques et humains liés à la visite, la conférence.

#### 2) Arts, sciences et patrimoines :

Ce module est destiné à actualiser et enrichir ses connaissances scientifiques et culturelles, à apprendre à effectuer des recherches documentaires, à développer et élargir ses champs d'interventions. On y aborde les domaines suivants :

Patrimoine et politiques publiques :

Définir l'évolution du concept de patrimoine à travers les aspects culturels et réglementaires,

Code du tourisme, du patrimoine, de l'urbanisme, propriétés intellectuelles,

Dresser une typologie des différents patrimoines matériels, immatériels, naturels et identitaires, en s'appuyant particulièrement sur les expériences des territoires : villes et pays d'art et d'histoire, parc naturel régionaux, sites classés patrimoine mondial UNESCO.

Histoire :

Civilisation (société, politique, religion, culture),

Sciences et Techniques (sciences exactes et appliquées, lien avec lieux de culture scientifique et technique),

Arts (production artistique, histoire des musées, collections et patrimoine en fonction des territoires),

Littérature (courants littéraires et sensibilités).

#### 3) Démarche d'interprétation appliquée au territoire et à l'objet culturel :

Ce module est destiné à fournir des connaissances approfondies afin d'appréhender les enjeux d'un territoire quels que soient les emboitements d'échelles : musées, monuments, villes et pays d'art et d'histoire, sites naturels, parcs naturels, régionaux, sites industriels. Tout en apprenant à maîtriser la panoplie d'outils d'interprétation, il s'agit d'approcher et de découvrir de nouvelles pratiques patrimoniales et de nouvelles thématiques qui font la diversité et la particularité des territoires. On y aborde les domaines suivants :

Définir la notion de territoire en tant que système.

Montrer l'ensemble des éléments qui le composent et qui interagissent les uns avec les autres,

Situer spatialement, historiquement, économiquement et socialement la notion de territoire et ses enjeux,

Appréhender le rôle et l'importance des différents acteurs.

Identifier et comprendre la notion de paysages (urbain, rural, naturel...) et de sites à travers la construction de grilles de lecture adaptées qui prennent en compte l'observateur et le contexte.

Identifier et comprendre la notion d'oeuvres et d'objets culturels à travers la construction de grilles de lecture adaptées.

#### 4) Langue vivante étrangère :

Ce module est destiné à acquérir un vocabulaire spécialisé, à intégrer des référents culturels propres à la langue enseignée, à utiliser la documentation dans la langue correspondante, à communiquer de manière fluide et conviviale. Le niveau requis est le niveau C1 du cadre européen commun de référence avec l'anglais comme langue vivante obligatoire et une seconde langue complémentaire au choix parmi celles proposées au sein de la formation.

Il s'agit de :

Connaître les vocabulaires pour décrire de manière claire et détaillée des oeuvres et objets culturels,

Tenir compte du contexte culturel du public auquel on s'adresse,

S'exprimer de manière fluide en situation de guidage, de conférence et de conversation,

L'étudiant doit pouvoir parler de sujets variés et ce, dans un langage soutenu.

#### 5) Connaissance et gestion de l'activité professionnelle :

Ce module est destiné à connaître les différents statuts professionnels dans les structures touristiques et culturelles, à acquérir les éléments pertinents concernant les actions culturelles, la diffusion et la mise en oeuvre des prestations de guidage en France, afin de s'insérer sur le marché du travail. On y aborde les domaines suivants :

Connaître la diversité des publics en fonction des spécificités culturelles ou sociologiques,

Identifier les publics à besoins spécifiques (handicaps, jeune public, ...), Fournir des réponses appropriées.

Caractériser un marché potentiel,  
 Prospecter une clientèle en s'appuyant sur les techniques de marketing, la connaissance des circuits de promotion et des pratiques des différents opérateurs.

Acquérir les bases réglementaires concernant les métiers du guidage, leur condition d'exercice, la responsabilité du guide et des opérateurs, Connaître les milieux professionnels,

Rencontrer des acteurs des secteurs de la culture, du patrimoine et du tourisme.

**6) Mise en situation et pratique professionnelle : projet tuteuré et 12 semaines de stage**

Ce module est destiné à se familiariser avec des situations de terrain dans le cadre individuel et collectif, les analyser et adapter sa pratique. Il est constitué de deux unités d'enseignement spécifiques :

Mise en oeuvre d'un projet de terrain collectif :

Il permet de s'approprier les différentes phases de conception d'un projet et les conditions de sa réalisation. Le choix du terrain pourra s'opérer dans le cadre de partenariats avec les acteurs du territoire et sur la base de projets existants dans le but d'observer et de mettre en pratique l'ensemble des compétences attendues d'un guide-conférencier.

Stage de 12 semaines (en France ou à l'étranger) permettant :

d'appréhender un territoire,

d'acquérir de bonnes connaissances de l'offre culturelle dans son contexte,

de comprendre l'organisation et les objectifs de la structure qui l'accueille.

Ce stage donne lieu à un rapport où doivent clairement apparaître les objectifs initiaux, les compétences mises en oeuvre et acquises à cette occasion, le travail personnel effectivement réalisé. Il est le moyen pour l'étudiant d'analyser ses lacunes au contact des réalités de la profession et de les combler grâce au suivi de son tuteur et de l'équipe pédagogique.

**Modalités d'obtention de la certification :**

Conformément à l'Arrêté du 17 novembre 1999 régissant les licences professionnelles, la formation est organisée en unités d'enseignement dont une spécifique pour le projet tuteuré et une spécifique pour le stage. La certification est délivrée aux étudiants ayant obtenu à la fois une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble des unités d'enseignement, y compris le projet tuteuré et le stage, et une moyenne égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble constitué du projet tuteuré et du stage. Lorsqu'il n'a pas été satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes, l'étudiant peut conserver, à sa demande, le bénéfice des unités d'enseignement pour lesquelles il a obtenu une note égale ou supérieure à 8/20. Lorsque la certification n'a pas été obtenue, les unités d'enseignement dans lesquelles la moyenne de 10 a été obtenue sont capitalisables. Ces unités d'enseignement font l'objet d'une attestation délivrée par l'établissement. Le détail des coefficients et ECTS appliqués sont décrits dans les modalités annuelles de contrôle des connaissances spécifiques à chacune des formations

**Validité des composantes acquises : non prévue**

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Le jury est composé d'enseignants, enseignants-chercheurs et de professionnels ayant contribué aux enseignements ou choisis en raison de leur compétence sur proposition des personnels chargés de l'enseignement.
En contrat d'apprentissage	X	Si l'ingénierie pédagogique le permet
Après un parcours de formation continue	X	Idem statut d'étudiant
En contrat de professionnalisation	X	Idem statut d'étudiant
Par candidature individuelle	X	Possible pour tout ou partie du diplôme par VES ou VAP
Par expérience dispositif VAE	X	Le jury est composé d'enseignants, enseignants-chercheurs et de professionnels

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
Certifications reconnues en équivalence : Certification dispensée en partenariat avec le lycée hôtelier et de Tourisme Paul AUGIER de Nice et son BTS Tourisme.	Projet de mise en place d'une antenne à ARLES dans le cadre d'un partenariat avec la CCI pays d'Arles.

## Base légale

### Référence du décret général :

Arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle,

### Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Habilitation n°19990061 par arrêté ministériel du 6 novembre 2000 (DNGIN)

### Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Le décret N°2013-756 du 19/08/2013 articles R.613-33 à R.613-37.

### Références autres :

Habilitation n°19990061 par arrêté ministériel du 2 mars 2005 (DNGIN),

Habilitation n°19990061 par arrêté ministériel du 12 septembre 2008 (DGGIN),

Habilitation n°20120534 par arrêté ministériel du 25 juin 2012 (Guide-conférencier),

Accréditation n°20120534 par arrêté ministériel du 29 décembre 2014 (Guide-conférencier),

Arrêté du 9 novembre 2011 relatif aux compétences requises en vue de la délivrance de la carte professionnelle de guide-conférencier aux titulaires de licence professionnelle,

Décret n°2011-930 du 1 août 2011 relatif aux personnes qualifiées pour la conduite de visites commentées dans les musées et monuments historiques.

## Pour plus d'informations

### Statistiques :

Statistiques d'insertion disponibles auprès de l'observatoire de la vie étudiante (UNICEPRO~OVE).

<http://www.unice.fr/unicepro/enquetes-et-statistiques>

### Autres sources d'information :

UFR Sciences de l'université Nice Sophia Antipolis -

[Université de Nice Sophia-Antipolis](#)

### Lieu(x) de certification :

Ministère chargé de l'enseignement supérieur : Provence-Alpes-Côte d'Azur - Alpes-Maritimes ( 06) [NICE]

UFR Lettres, Arts et Sciences Humaines de Nice.

### Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

département « Histoire » de l'UFR Lettres, Arts et Sciences Humaines de Nice

### Historique de la certification :

Formation habilitée par la DGESIP le 6 novembre 2000 : diplôme de Guide Interprète National

Formation réhabilitée par la DGESIP en 2005 pour 4 ans

Formation réhabilitée par la DGESIP en 2008 pour 4 ans

Formation réhabilitée par la DGESIP en 2012 pour 6 ans : diplôme de Guide-conférencier dans le cadre de la transformation du diplôme DNGIN en celui de Guide-conférencier.

sous le nom « Hotellerie et tourisme spécialité Guide-conférencier »

Formation réhabilitée par la DGESIP en 2014 : diplôme de Guide-conférencier

sous le nom « Développement et protection du patrimoine culturel spécialité Guide-conférencier »

Nouvelle appellation prévue : mention « guide-conférencier » dans le cadre de l'application de l'Arrêté du 17 mai 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de licence professionnelle.